



Service intercommunal de distribution
d'eau potable de Rolle et environs

*Préavis N° 07 / 2021-2026 relatif à une demande de crédit
complémentaire de CHF 406'000.- pour le recaptage de la
source du Rosey à Bursins*

Commission Technique

Au Conseil intercommunal du SIDERE

Rapport de la Commission Technique (CoTech) du Conseil Intercommunal chargée d'étudier le Préavis n°07/2021.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

La Commission Technique du SIDERE s'est réunie le mercredi 11 novembre 2021 dans les locaux du SIDERE à Perroy.

Elle est composée comme suit :

Messieurs :	Graber Bernard	Président
	Chabloz Cédric	Membre
	Clerc Philippe	Rapporteur
	Mani Robin	Membre

Excusé :	Rolf Keller	Membre
----------	-------------	--------

Sont également présents, M François Delafoge, Président du comité de direction, M. Francis Mondoux, membre du CODIR. M. Thierry Cuénod chef de service ainsi que M. Marc Dvorak, ingénieur conseil du bureau Herter et Wissmann.

La Cofin était également présente

Après les salutations d'usage, le préavis nous a été présenté par MM. François Delafoge, Marc Dvorak et Thierry Cuénod, ces derniers ont répondu clairement aux nombreuses questions de la CoTech. Nous avons ainsi pu débattre en toute connaissance de cause.

La Commission technique tient à relever les points suivants :

Ces travaux ne font pas partie du plan directeur mais ils sont nécessaires afin d'augmenter la capacité des ressources naturelles d'environ 10% ce qui permet de diminuer l'apport en eau du lac, qui lui s'effectue par pompage.

Cela permet de garantir une distribution d'eau de source supplémentaire, non négligeable, moins onéreuse et dans les normes de qualités requises.

Suite au préavis 04/2019 pour le captage de la source du Rosey à Bursins, une nouvelle étude de débit a été effectuée.

Le résultat de celle-ci a démontré que le débit de la source était le double de la première étude. Suite à ces résultats un 2^{ème} projet avec des palplanches a été étudié mais abandonné, étant trop coûteux.

Le projet du préavis 07/2021 permettra de doubler le volume d'eau capté de la source sans avoir un investissement complémentaire trop important.

Les travaux comprennent : La création d'un puits de 6m de diamètre et 14m de profondeur.
La pose par forage dirigé de deux drains horizontaux de 70 m de long.
Le raccordement au réseau se fera également par un forage dirigé de 100 ml entre le puits et la chambre d'accélération.

Par la suite, dès les travaux de ce captage et de mise en conformité réalisés, l'apport supplémentaire de cette source représentera le 10% de la consommation totale du SIDERE.

Des analyses d'eau ont été effectuées concernant la concentration de métabolite de Chlorothalonil, les résultats obtenus restent largement au-dessous des normes en vigueur.

Il a aussi été contrôlé que, la mise en œuvre de ce nouveau captage n'aura aucune incidence sur le rendement des autres sources de la région.

Conclusion :

En conclusion et au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission Technique vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis No 7/2021 tel que présenté.

Allaman, le 8 Décembre 2021

Au nom de la Commission Technique.

Le Président :

Bernard Graber

Les Membres :

Philippe Clerc

Le Rapporteur :

Cédric Chabloz

Robin Mani